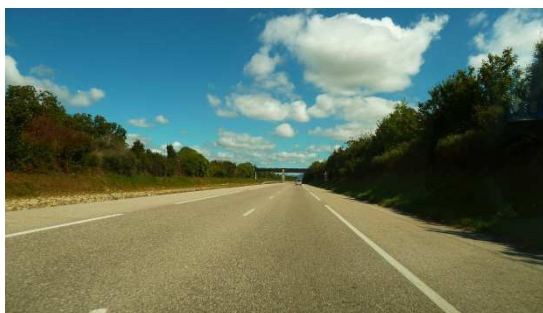


Rhône-Alpes Région



Compte rendu de la réunion « Acteurs-milieus »

1

Accompagnement de l'élaboration des scénarios et du choix de la stratégie pour le SAGE Bièvre Liers Valloire

Document de travail

Judi 12 janvier 2012, 14h, Epinouze

Laure-Amélie Monnot, Yannick Arama

TABLE DES MATIÈRES COMPLÈTE

Table des matières complète.....	2
1. Contexte : 11 réunions par « Mondes »	3
1.1 Pourquoi ces réunions ?	3
1.2 Objectifs des réunions.....	4
1.3 Questions abordées	4
1.4 Utilisation des résultats.....	5
1.5 Groupes ou Mondes réunis	5
2. Les problèmes évoqués par les représentants des milieux aquatiques et leurs idées d'actions.....	7
2.1 Des prélèvements, actuellement trop importants par rapport à l'eau nécessaire pour le fonctionnement des milieux aquatiques	7
2.2 Des zones humides en recul dont la gestion est à améliorer	7
2.3 Une pollution de l'eau à réduire :	8
2.4 Une biodiversité aquatique menacée	8
2.5 Une connaissance de l'historique des rivières et des zones humides à diffuser	8
3. Note d'ambiance et éléments de conclusion.....	9
4. Présents à la réunion	10

1. CONTEXTE : 11 RÉUNIONS PAR « MONDES »

La Commission Locale de l'Eau à travers son animatrice, Christel Constantin Bertin, et le bureau d'étude prestataire ACTeon a proposé aux acteurs du territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire de participer à une série de 11 réunions en Janvier 2012. Ce document vise à rendre compte des discussions lors de ces dernières.

1.1 Pourquoi ces réunions ?

Les communes situées sur le bassin versant ont décidé officiellement il y a 9 ans de travailler ensemble à la mise en place d'un outil de gestion politique de l'eau : Un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). **Un SAGE permet à un territoire de définir et de réguler un projet global de gestion de l'eau**, dans tous les domaines de l'eau. Il a :

- **une instance « démocratique » de décision et d'arbitrage, la CLE** (Commission Locale de l'Eau) où sont représentés les élus locaux démocratiquement élus, les usagers ayant un intérêt à l'utilisation de l'eau et les services de l'état représentant l'intérêt public à une échelle géographique plus large. Cette instance a décidé :
 - **D'animer une stratégie territoriale commune**
 - **De définir un programme d'actions** à l'image de la stratégie choisie

Le SAGE a également :

- **un pouvoir réglementaire** qui peut lui permettre d'affiner les régulations du bassin Rhône Méditerranée Corse, ou d'échelle géographiquement plus large. Il s'impose aux documents d'urbanisme du territoire.

Ce travail s'est organisé autour d' :

- Un **Etat des lieux de l'eau et de sa gestion sur le bassin**, pour y voir plus clair et clarifier les fonctionnements physiques et les enjeux de leur gestion.
- Un **Profil de territoire**, pour que tous puissent mieux comprendre comment les secteurs économiques, politiques et sociaux fonctionnent et ce que cela induit sur la gestion et l'état de l'eau.
- Un **Scénario tendanciel**, pour envisager si « naturellement », sans SAGE, les problèmes et enjeux se règlent ou se détériorent dans le futur (dans 15 ans).

Aujourd'hui, le territoire, à travers l'arbitrage de la CLE va décider d'une stratégie pour gérer les enjeux actuels et futurs. Les 11 réunions prennent place dans ce contexte.

Pour définir la stratégie, **la CLE a décidé d'établir plusieurs stratégies alternatives** pour comprendre les implications des différents choix qu'elle aura à prendre. Ces stratégies seront

l'émanation des différentes philosophies de gestion qui ont cours sur le bassin versant et des différentes ambitions sur les sujets qui font consensus.

1.2 Objectifs des réunions

Ces réunions ont plusieurs objectifs :

1. **Garantir** que tout le monde soit **au courant des modalités de décisions** et du processus à venir, cela en toute transparence.
2. Garantir que **les mécanismes de représentations** des usages et des communes vont fonctionner dans les mois à venir et que la CLE sera représentative des personnes et intérêts du territoire.
3. Garantir que les « **philosophies** » de gestion de l'eau dans les différents groupes d'intérêts soient bien identifiées et **reprises dans les différents scénarios**.
4. Garantir que ces « philosophies » soient opérationnelles avec des **actions concrètes** derrière.

4

1.3 Questions abordées

En début de réunion, pour introduire le contexte

- Pourquoi vous avoir demandé de venir et comment va fonctionner le processus pour choisir la stratégie du SAGE ?
- Qui est présent aujourd'hui ?
- Quel est votre sentiment sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques (pour certains groupes uniquement)?

En cours de réunion pour avancer sur les stratégies possibles

- Quels sont vos besoins et vos problèmes concrets autour de l'eau et des milieux aquatiques que vous rencontrez au quotidien (Les groupes des élus ont souhaité travailler à partir des enjeux de l'Etat des lieux) ?
- Quelles idées et pistes d'action pour y répondre ?

En fin de réunion, pour organiser dans chaque monde et dans le processus SAGE, ce qui doit être fait par la suite

- Quelle suite à cette réunion ?

1.4 Utilisation des résultats

ACTeon et l'animation du SAGE s'engagent à ce que les **actions et enjeux proposés** par les différents acteurs soient **présents dans au moins un des scénarios**.

1.5 Groupes ou Mondes réunis

Jeudi 5 Janvier 2012

- Agriculteurs Amont
- Industriels
- Partenaires institutionnels
- Elus de l'Amont

Jeudi 12 Janvier 2012

- Agriculteurs Aval
- Elus de l'aval
- Représentant des milieux aquatiques

Mardi 17 Janvier 2012

- Gestionnaires AEP et Assainissement
- Pisciculteurs
- Pêcheurs et protection des milieux aquatiques
- Elus du Centre du bassin

Tous les documents, témoignages, infos sur le SAGE et le bassin versant :

www.sage-bievre-liers-valloire.fr

Prochain atelier de travail collectif dans le cadre de la stratégie

Le 20 Mars 2012

Invités : tous « mondes » confondus

Présentation des premiers scénarios

2. LES PROBLÈMES ÉVOQUÉS PAR LES REPRESENTANTS DES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS IDÉES D' ACTIONS

2.1 Des prélèvements, actuellement trop importants par rapport à l'eau nécessaire pour le fonctionnement des milieux aquatiques

Les représentants des milieux aquatiques font état d'une baisse de la nappe (assec à Manthes), et notamment d'un déficit quantitatif au risque de ne plus avoir d'eau à Manthes en 2027. Ils estiment que les prélèvements en eaux ont une part de responsabilité dans cet état de fait. Les actions suivantes ont été proposées :

- Ralentir l'eau dans les rivières
- Proposer des arrêtés sécheresse plus stricts (ceux actuels sont trop tardifs et pas assez stricts pour le bienfait des milieux, les représentants des milieux doutent que ces Arrêtés incitent à la diminution des prélèvements)
- Mettre en place un partage intelligent des ressources
 - Définir les volumes d'eau alloués en fonction des débits minimum biologiques
- Faire des économies d'eau dans tous les domaines
 - Obliger les particuliers à avoir des réserves en eau
 - Mettre en place des cultures adaptées plus économes en eau
- Mesurer tous les prélèvements (pas uniquement les prélèvements agricoles mais aussi les prélèvements des pisciculteurs et des puits individuels)
- Augmenter l'infiltration des eaux
- Restaurer les champs d'expansion de crue
- Réutiliser l'eau des pisciculture pour l'agriculture (cette proposition a fait débat)

2.2 Des zones humides en recul dont la gestion est à améliorer

Les représentants des milieux aquatiques font état de la réduction des zones humides à cause des remembrements des dernières années et en soulignent les conséquences : impact sur la faune sauvage et manque d'infiltration. Pour améliorer la gestion des zones humides, ils proposent de :

- Considérer les zones humides comme un bien public et par conséquent favoriser l'appropriation foncière publique (par les EPCI ou conservatoires d'espaces naturels)
- Préserver les zones humides existantes
 - Cadastrier les zones humides de chaque commune
 - Intégrer les zones humides dans les PLU (obliger les inventaires communaux dans les PLU)

-
- Exonérer des zones humides sur le foncier non bâti
 - ➔ Renaturer les zones humides
 - Convertir les peupleraies en les remplaçant par des boisements économiques avec des espèces indigènes. Certaines personnes soulignent tout de même qu'il existe un frein à cette action puisque les peupleraies se gèrent sur 30 ans, alors que les espèces indigènes sur 60 ans.
 - ➔ Informer les fédérations de pêche au préalable des travaux faits sur les cours d'eau (soumis à déclaration)

2.3 Une pollution de l'eau à réduire :

Les représentants des milieux aquatiques soulignent que la pollution de l'eau est importante sur le bassin, en particulier au niveau de certaines STEP comme celle de Beaurepaire, ou à cause de certains usages tels que la pisciculture et l'agriculture. Selon eux, ces pollutions entraînent le colmatage des frayères. Un problème d'éclosion des œufs de poissons sur le Bancel a été par exemple souligné par un participant. Pour réduire ces pollutions, les actions suivantes sont proposées :

- ➔ Suivre les rejets des STEP et des piscicultures
- ➔ Etendre les zones enherbées sur les bords des cours d'eau
- ➔ Mettre en place une gestion concertée à l'échelle des sous-bassins ou des zones humide afin de réduire la pollution de l'eau
- ➔ Sensibiliser les usages les plus polluants à l'impact des pollutions sur le fonctionnement des milieux aquatiques

2.4 Une biodiversité aquatique menacée

Les personnes présentes soulèvent le problème de l'invasion des milieux aquatiques par la Renouée du Japon.

- ➔ Pour cela, ils proposent la mise en place d'une sensibilisation des particuliers, des entreprises de travaux publics sur les actions à mettre en œuvre pour cette espèce invasive (reconnaissance, intervention rapide, etc.) .

2.5 Une connaissance de l'historique des rivières et des zones humides à diffuser

Les cours d'eau et les zones humides sont trop peu connus des citoyens du bassin versant Bièvre-Liers-Valloire.

Les représentants des milieux aquatiques sont bien conscients que certains cours d'eau sont d'origine anthropique et ne voient pas d'inconvénients à ne plus considérer ses fossés comme des cours d'eau. Cela implique de revenir à une discontinuité des cours d'eau telle qu'elle pouvait exister auparavant. Les représentants des milieux aquatiques voient deux conditions à ce retour à « l'état initial » des cours d'eau : 1) à condition que tout revienne à un état initial (c'est-à-dire, « la mise en place de prairies à la place des cultures de maïs » par exemple) et 2) à condition que ce retour soit progressif pour que ce ne soit pas « trop traumatisant pour le milieu ».

3. NOTE D'AMBIANCE ET ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

Les enjeux principaux pour les représentants des milieux aquatiques sont davantage orientés vers l'état de la ressource que les enjeux économiques des usages. Ils n'envisagent pas la possibilité que la problématique sur les milieux aquatiques soit peu prise en compte dans le SAGE et souhaitent qu'il y ait beaucoup d'actions en faveur des milieux aquatiques au sein du SAGE.

Leurs principales attentes par rapport au SAGE sont :

- L'amélioration de l'état des eaux et milieux aquatiques
- Des efforts importants de la part des autres usages

4. PRÉSENTS À LA RÉUNION

Nom et prénom	Organisme
Juton Mathieu	AVENIR-Conservatoire des espaces naturels de l'Isère
Thiery Claude	BLE - Association Bièvre Liers Environnement
Martin Océane	Communauté de Communes Rhône-valloire
Stefanini Franck	Conseil Général de l'Isère
Pascault Benoit	Conservatoire des espaces naturels Antenne Drôme-Ardèche
Chaleat Jean-Paul	FRAPNA Drôme
Bourlet Géraldine	Fédération de Pêche de l'Isère
Marion Ludovic	Fédération de Pêche de la Drôme
Trouillet Laurent	Fédération de Pêche de la Drôme
Arama Yannick	ACTéon (Animateur)
Gruffaz Frédéric	Eau et Territoires
Constantin-Bertin Christel	Animatrice SAGE